

# EXPÉDITION

S.C.P. TERRIN-VALLIEN, BENDENOUN, BARTHI

Huissiers de Justice Associés

3 Place du Foirail

31800 SAINT-GAUDENS

Tél : 05 61 89 45 25

## CITATION DIRECTE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOULOUSE

L'an deux Mille DIX NEUF et le

*dix huit novembre pour la SCP MERCIE et  
le vingt et un novembre pour la SCP DUSAN*

NOUS, GUY TERRIN-VALLIEN, BERNARD BENDENOUN, ALEXANDRE BARTHE,  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS, SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
DEMEURANT 3 PLACE du FOIRAIL, 31800 SAINT-GAUDENS, SOUSSIGNÉS

### A LA DEMANDE DE :

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, 2 rue de la forge 31650 Saint Orens « courrier transfert à l'adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

- **PS :** « Et suite à la violation par voies de faits de notre domicile, de notre propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) »

### DONNE CITATION A :

- La SCP d'avocats Regis MERCIE ; Elisabeth FRANCES ; Marc JUSTICE-ESPENAN, dont le siège est au 29 rue de Metz, 31 TOULOUSE. « France ». Pris en la personne de son représentant légal. Siret (siège) 34080881500013  
*où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent*
- La SCP d'avocats DUSAN - BOURRASSET – CERRI, dont le siège est au 12 Rue Malbec, 31000 Toulouse. « France ». Pris en la personne de son représentant légal. Siret (siège) 78411824200022  
*où étant et parlant comme sur le feuillet annexé au présent*

D'avoir à se trouver à comparaître *le 13 janvier 2020 à 14 heures en salle 5 de l'audience Collégiale Eco-FI* du Tribunal Correctionnel de TOULOUSE, siégeant en ladite ville, au Palais de Justice, place du salin 31000 TOULOUSE.

### RAPPELANT AUX SUSNOMMES

Vous êtes tenu de vous présenter personnellement à cette audience, seuls ou assistés d'un Avocat.

Société Civile Professionnelle  
**Guy TERRIN-VALLIEN**  
**Bernard BENDENOUN**  
**Alexandre BARTHE**  
Huissiers de Justice associés

3 Place du Foirail  
31800 SAINT-GAUDENS

☎ : 05.61.89.45.25

☎ : 05.61.95.45.97

✉ : sedlex@orange.fr

Site web : <http://www.sedlex.org>

 Paiement par carte bancaire

CDC

IBAN N°: FR 20 40031 00001 0000139357Z 96  
BIC : CDCGFRPPXXX

Horaires d'ouverture :

8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Permanences Téléphoniques :

10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	36,46
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>44,13</b>
TVA (20,00 %)	8,83
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	14,89
<b>Total hors affranchissement</b>	<b>67,85</b>
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	3,40
<b>Total TTC</b>	<b>71,25</b>
Acte soumis à la taxe	



Références : V – 13623  
AB – MRCPMP – 18/11/2019

## MODALITE DE REMISE A PERSONNE MORALE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE LUNDI DIX HUIT NOVEMBRE

A la demande de :

Mr LABORIE André, né(e) le 20/05/1956 à TOULOUSE, de nationalité française, demeurant à (31650) SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, 2 Rue de la Forge

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Citation (pénal pour le civil)

Celui-ci a été remis par clerc assermenté dont les mentions sont visées par nous sur l'original et l'expédition et selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

**SCP MERCIE - JUSTICE-ESPENAN - BENOIDT-VERLINDE- SIMONIN , dont le siège social est à (31000) TOULOUSE, 29 Rue de Metz**

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus, et là étant, la copie du présent a été remise à **Me BENOIDT VERLINDE Catherine avocate déclarée ainsi déclaré(e)**,

qui a signé l'acte, qui a affirmé être habilité(e) à recevoir copie de l'acte, et confirmé que le domicile ou siège social du destinataire était toujours à cette adresse.

En outre l'exactitude dudit domicile ou du siège social m'a été confirmée par :

- **Présence du nom du destinataire sur la boîte aux lettres,**
- **Présence d'une enseigne commerciale sur l'immeuble,**
- **Domicile confirmé par personne présente**

La lettre simple prévue par les dispositions de l'article 555 du Code de procédure pénale informant la personne morale de la signification, du nom du requérant ainsi que de l'identité de la personne à laquelle la copie a été remise, a été adressée ce jour au domicile ou siège ci-dessus indiqué.

Le présent acte a été établi en 25 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Alexandre BARTHE



Société Civile Professionnelle  
**Guy TERRIN-VALLIEN**  
**Bernard BENDENOUN**  
**Alexandre BARTHE**  
Huissiers de Justice associés

3 Place du Foirail  
31800 SAINT-GAUDENS

☎ : 05.61.89.45.25

☎ : 05.61.95.45.97

✉ : sedlex@orange.fr

Site web : <http://www.sedlex.org>

 Paiement par carte bancaire

CDC

IBAN N°: FR 20 40031 00001 00001393572 96  
BIC : CDGFRPPXXX

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Permanences Téléphoniques :  
10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**  
*EXPEDITION*

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	36,46
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>44,13</b>
TVA (20,00 %)	8,83
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	14,89
<b>Total hors affranchissement</b>	<b>67,85</b>
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	3,40
<b>Total TTC</b>	<b>71,25</b>

Acte soumis à la taxe



Références : V – 13623  
AB – MRCMP – 22/11/2019

## MODALITE DE REMISE A PERSONNE MORALE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE JEUDI VINGT ET UN NOVEMBRE

A la demande de :

Mr LABORIE André, né(e) le 20/05/1956 à TOULOUSE, de nationalité française, demeurant à (31650) SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, 2 Rue de la Forge

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Citation (pénal pour le civil)

Celui-ci a été remis par l'huissier de justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

**SCP DUSAN - BOURRASSET - CERRI , dont le siège social est à (31009) TOULOUSE Cedex, 12 Rue Malbec, BP 50928**

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus, et là étant, la copie du présent a été remise à **Me DUSAN Christine avocate déclarée ainsi déclaré(e)**,

qui a signé l'acte, qui a affirmé être habilité(e) à recevoir copie de l'acte, et confirmé que le domicile ou siège social du destinataire était toujours à cette adresse.

En outre l'exactitude dudit domicile ou du siège social m'a été confirmée par :

- **Présence du nom du destinataire sur la boîte aux lettres,**
- **Présence d'une enseigne commerciale sur l'immeuble**

La lettre simple prévue par les dispositions de l'article 555 du Code de procédure pénale informant la personne morale de la signification, du nom du requérant ainsi que de l'identité de la personne à laquelle la copie a été remise, a été adressée ce jour au domicile ou siège ci-dessus indiqué.

Le présent acte a été établi en 25 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Alexandre BARTHE

